

Propositions de compartiments touristiques au Luxembourg belge et dans le Sud-Est namurois

par Claire-Marie PIAVAUX

Chercheur au Séminaire de Géographie de l'Université de Liège

INTRODUCTION

L'exode hebdomadaire des citadins, résultant à la fois de l'accroissement du niveau de vie et de la réduction du nombre d'heures de travail, est facilité par la motorisation de plus en plus poussée. Il entraîne tôt ou tard, pour des régions de plus en plus éloignées des centres urbains et industriels densément peuplés, des problèmes d'accueil de touristes vacanciers et de seconds résidents.

Si les sites naturels calmes ou pittoresques sont à l'origine du choix du lieu d'implantation d'une seconde résidence (1), on risque néanmoins de s'en lasser assez vite, d'autant plus que, si l'on n'y veille, ces sites se détériorent par l'accumulation hétéroclite de constructions diverses.

Aussi les communes d'accueil sont-elles de plus en plus conscientes de la nécessité de réglementer les implantations et de créer des équipements pour distraire les visiteurs. Dans ce domaine on assiste trop souvent à une concurrence coûteuse entre communes voisines, ce qui provoque parfois des doubles emplois et par conséquent nuit à la rentabilité.

Ce besoin de regroupement intercommunal se fait si bien sentir qu'on voit se créer actuellement des syndicats d'initiative régionaux dans plusieurs vallées du sud-est du pays : Val de l'Aisne, Proval Ourthe, Haute-Lesse, région de la Semois et autres.

La distance-temps se réduisant constamment, on a pu observer, dans la province de Luxembourg, une progression du nord vers le sud de l'implantation des secondes résidences qui tendent à se substituer aux « maisons de vacances » traditionnelles qui étaient occupées seulement pendant les mois d'été.

Depuis 1966, le Séminaire de Géographie, en collaboration avec le

(1) La littérature française emploie le terme de « résidence secondaire », ce qui implique une importance moindre pour cette résidence que pour la première résidence. L'expérience prouve que de plus en plus les secondes résidences tendent à prendre de l'importance et il n'est pas rare que le nombre de mètres carrés qu'elles comportent soit supérieur à celui des appartements urbains. De ce fait nous préférons utiliser l'expression « seconde résidence », qui a d'ailleurs acquis droit de cité dans la partie touristique du pays.



FIG. 1.

G.A.D.S.N.L. (2), a été chargé de l'étude de l'avant-projet de plans de secteurs de quatre des cinq arrondissements formant la province de Luxembourg. Au cours de ces travaux, nous avons pu mettre en évidence les phénomènes brièvement esquissés ci-dessus et nous avons été amenée à proposer des regroupements de communes qui auraient pour but de répartir le plus judicieusement possible les divers équipements destinés aux touristes, tant seconds résidents que vacanciers ou même touristes de passage.

(2) G.A.D.S.N.L. = Groupe d'Aménagement et de Développement des Sud et Nord-Luxembourg.

Les compartiments touristiques résultant de ces associations de communes ont été établis en fonction de critères géographiques, reposant à la fois sur les caractéristiques particulières des milieux physique et humain extrêmement variés.

Ce découpage régional établi à l'intérieur des limites de chacun des secteurs (Sud-Luxembourg — formé des arrondissements administratifs d'Arlon et de Virton —, arrondissement de Marche, arrondissement de Bastogne) a été quelque peu modifié aux limites d'arrondissements ou de province, afin d'unir entre elles des communes présentant des caractères paysagers fort semblables.

Il nous a paru intéressant d'étendre ce découpage à l'arrondissement de Neufchâteau et au sud de celui de Dinant, afin d'englober l'ensemble de la Famenne et le sud-ouest de l'Ardenne.

De ce fait, cet article comprendra deux parties : la première sera basée sur les enquêtes effectuées par nous lors de l'élaboration des projets de plan de secteur étudiés par le G.A.D.S.N.L. ; la seconde constituera une première approche d'essai de compartimentage touristique dans le reste de la province de Luxembourg et dans le sud-est de la province de Namur, en s'inspirant du contexte géographique.

I. — LES COMPARTIMENTS TOURISTIQUES AU SUD-LUXEMBOURG ET DANS LES ARRONDISSEMENTS DE MARCHE ET BASTOGNE

A. — LE SUD-LUXEMBOURG OU LORRAINE BELGE.

La limite septentrionale des arrondissements d'Arlon et de Virton coïncide pratiquement avec la zone de contact géologique entre le Bassin parisien, au sud, et le massif schisteux Rhénan au nord. Le territoire communal de Suxy (arrondissement de Neufchâteau) s'étend en grande partie en Lorraine et nous l'avons par conséquent intégré à cette première entité, tandis que nous en avons exclu la commune de Martelange (arrondissement d'Arlon), très typiquement ardennaise.

Nous distinguons sept compartiments exclusivement lorrains et un de transition avec l'Ardenne.

1. *Bassin aval de la Semois lorraine* : L 1. — De Chiny à Muno, en passant par Florenville et Chassepierre, ce compartiment évoque déjà l'Ardenne toute proche. La plaine alluviale de la Semois reste très large, mais les méandres divaguants vont buter au nord sur l'escarpement méridional de l'Ardenne, fortement entamé par les affluents de rive droite ; tandis qu'au sud le front de la cuesta sinémurienne, véritable « balcon » pour points de vue, est à peine interrompu par l'une ou l'autre vallée obséquente. Le revers de cette cuesta, au paysage calme mais offrant d'agréables alternances de bois, de pâtures et de champs, est traversé, du sud-est au nord-ouest, par

la croupe de l'interfluve Chiers-Semois. Ce premier compartiment est bordé au nord comme au sud par un massif boisé, tandis que la plaine alluviale de la Semois est couverte de prairies et de quelques cultures. L'organisation de descentes de la Semois en barques de Chiny à Lacuisine permet de découvrir des sites inabordables autrement.

Chaque village offre les caractéristiques de l'habitat lorrain, tant par son site que par la disposition en rue et l'aspect des habitations. Le centre régional de Florenville, situé au carrefour des routes Carignan-Neufchâteau et Bouillon-Arlon, est une localité très active au point de vue culturel. Dès à présent, l'activité touristique y est assez intense grâce à ses hôtels et restaurants, auxquels il convient d'associer ceux de Chiny et de Lacuisine, grâce aussi à ses magasins spécialisés (souvenirs, antiquités, charcuteries « ardennaises », etc.)

La clientèle de passage est composée en majorité de touristes français de la région de Sedan et des Ardennes françaises, tandis que les touristes de séjour et vacanciers sont surtout belges et principalement bruxellois installés tant à Chiny, Lacuisine, etc. qu'à Florenville même.

L'accès de cette région est aisé, tant par route que par chemin de fer.

Ces différents éléments du milieu géographique expliquent l'attrait exercé sur les touristes et le fait que ce compartiment totalise à lui seul près de 60 % des secondes résidences du Sud-Luxembourg (3).

2. *La plaine de la Moyenne-Semois-Lorraine* : L 2. — Ce second compartiment s'étend de Vance à Jamoigne en passant par Etalle et Tintigny et enfonce un coin dans le massif forestier de l'Ardenne méridionale. La limite méridionale coïncide avec la ligne de partage des eaux. Le relief de plaine alluviale très large favorise l'agriculture, tandis qu'au nord et au sud s'allongent deux bandes forestières correspondant de nouveau aux limites géologiques. Dans la plaine, quelques bosquets ponctuent le paysage rural. Les villages-rues jalonnent la route Bouillon-Arlon, coupée par des axiales nord-sud, telles Neufchâteau-Virton ou Habay-la-Neuve-Virton. Dans ces villages, où la majorité des fermes ont cessé leurs activités, les usoirs, si peu engageants jadis, sont progressivement transformés en pelouses ou jardinets, qui leur confèrent un cachet de « green-villages » anglais particulièrement attrayant.

Le site naturel du marais de Vance, qui présente un intérêt scientifique certain, le musée gallo-romain en plein air de Montauban-Buzenol, les cimetières militaires français-allemands de Rossignol sont autant d'éléments susceptibles d'occuper l'une ou l'autre demi-journée de vacances.

Peut-être moins pittoresque que l'Ardenne toute proche, ce compartiment touristique détient cependant près de 10 % des secondes résidences de la Lorraine belge. La commune de Jamoigne a fort bien équipé en bordure

(3) Cf. Annexe I.

de la Semois un terrain de camping-caravaning qui rencontre un réel succès. D'autre part, le château de Rossignol a été transformé en centre de délasserement populaire équipé par le Ministère de la Culture.

3. *Le Nord-Est forestier* : A-L. — Situé aux confins de la Lorraine et de l'Ardenne, ce compartiment présente des caractères propres à chacune de ces deux régions. De Rulles à la frontière grand-ducale, les villages lorrains s'étendent en Lorraine, tandis que le nord de leur territoire empiète sur la forêt ardennaise, qui comprend les villages-clairières de Martelange, Anlier et Mellier intégrés dans ce compartiment.

Même en territoire lorrain, le relief y est très vigoureux. Au sud-est, le plateau est fortement incisé par l'Attert et ses affluents, dont la forte érosion régressive provient de leur appartenance au bassin du Rhin. Il en est de même au nord-est pour le bassin de la Haute-Sûre. Au sud-ouest, par contre, la vallée de la Rulles (bassin de la Meuse) est moins encaissée, son niveau de base constitué par la Semois supérieure étant plus élevé.

Dès à présent le château du Pont-d'Oye, à Habay-la-Neuve, est le siège d'activités culturelles ou scientifiques. La proximité d'Arlon et les bons moyens de communication qui existent avec ce centre sont un atout supplémentaire pour cette petite région pittoresque, aux paysages variés. Une résidence secondaire sur cinq du Sud-Luxembourg s'y est installée. Les Arlonais et les habitants de la région industrielle de Longwy-Rodange-Athus seront certainement entraînés à s'y intéresser davantage d'ici peu pour leurs secondes résidences. En effet, la forêt d'Anlier, très bien équipée en routes touristiques et parsemée de pièces d'eau, offre de très nombreuses possibilités de promenades dans le calme et le grand air. Martelange, outre l'auberge de jeunesse, les hôtels et le terrain de camping, envisage la création d'un village de vacances, ce qui représente une gamme assez complète de résidences saisonnières. La spécialisation devrait donc s'orienter de plus en plus vers un tourisme de séjour, ce qui postule de songer à des équipements de délasserements du soir et des jours pluvieux.

4. *Arlon et sa région* : L 3. — Par l'extension résidentielle d'Arlon, ce compartiment perd peu à peu son cachet. Il conserve cependant tout son intérêt pour des villégiateurs désireux de ne pas s'éloigner d'un centre urbain et il offre en même temps la possibilité de séjourner dans des sites pittoresques, tels que Guirsch. Le mélange de bois et de zones agricoles présente un aspect à la fois reposant et attrayant, tandis que le musée gallo-romain, entièrement rénové et certains monuments d'Arlon sont susceptibles de retenir l'attention des touristes, tels la tour romaine et les thermes romains, sans oublier le cimetière mérovingien, encore à aménager.

Jusqu'à présent, cependant, cette région n'a guère connu qu'un tourisme de passage; un pour cent seulement des secondes résidences du Sud-Luxembourg y est situé.

5. *La région industrielle du Sud-Est* : L 4. — Bien qu'offrant un relief souvent très accentué, notamment dans la vallée de la Messancy, ce compartiment n'a pas vraiment une vocation touristique. La sidérurgie, installée au pied de la cuesta bajocienne, lui confère un aspect industriel rebutant le villégiateur. L'aménagement de cette région devrait plutôt s'orienter vers une amélioration du tissu urbain et industriel local, en réservant éventuellement les endroits les plus pittoresques non pas à la seconde, mais à la première résidence.

6. *Bassins supérieurs de la Vire et du Ton* : L 5. — Ce compartiment enfonce un coin entre ceux d'Arlon et de la région industrielle. Il est bordé au nord par la zone forestière qui coupe la Lorraine en deux d'Arlon à la frontière française. Le centre et le sud, bien qu'offrant généralement des pentes fortes, sont principalement consacrés à l'agriculture, grâce à l'aménagement de terrasses séparées les unes des autres par les fameux « rideaux lorrains ».

La situation à l'écart des grands axes de communication, sinon la route Arlon-Virton, et l'absence de centre local ont fait de ce compartiment une zone oubliée des touristes (2 % des secondes résidences régionales). Il présente cependant des paysages agréables et l'esprit d'initiative semble se développer dans certains villages (Saint-Léger a des projets d'aménagements touristiques assez importants). Ici encore le calme, les possibilités de promenades, la position relativement centrale, la proximité de la Lorraine française riche en monuments (l'église romane de Mont-St-Martin) prédisposent ce compartiment au tourisme de séjour, avec ce que cela postule en équipements de délasséments.

7. *Virton et sa région* : L 6. — Des estivants désireux de garder le contact avec un centre urbain pourraient être satisfaits par ce compartiment, qui contient l'agglomération de Virton-Saint-Mard. Le cours moyen de la Vire et du Ton, l'une ou l'autre bande boisée permettent l'implantation d'équipements touristiques. Le village d'Ethe-Belmont constitue un bel exemple d'habitat lorrain. Enfin il ne faut pas oublier les vestiges gallo-romains, voire néolithiques de Solumont, le riche et attrayant musée gaumais de Virton, ni non plus l'église et le site du Vieux-Virton (4). L'aménagement du château de Latour en restaurant, dancing, etc. connaît un vif succès, notamment auprès de la jeunesse française qui y vient depuis Sedan, Stenay, etc.

Sa position excentrique, éloignée des axes de passage obligé, a contribué à maintenir cette région à l'écart des « invasions touristiques » (un pour cent seulement des secondes résidences lorraines). Il constitue aussi une

(4) Cet ensemble a fait l'objet d'un ouvrage fort intéressant : Ch. DUBOIS, *Vieux-Virton romain*. Collection Wallonie, Art et Histoire, Editions J. Duculot, S. A., Gembloux, 1970.

zone de calme, mais l'installation de l'usine de cellulose à Harnoncourt tiendra à l'écart les personnes au nez sensible. Pourtant, l'abandon par les aviateurs canadiens de la base française de Marville a rendu disponibles plusieurs maisons ou appartements modernisés et bien équipés en sanitaires qui pourraient être occupés par les vacanciers.

8. *Le Sud-Ouest* : L 7. — De Villers-devant-Orval à Torgny, ce compartiment longe la frontière française. Ses petits villages offrent des sites variés, perchés sur une butte-témoin (Montquintin et la ferme du XVIII^e siècle transformée en musée de la Vie paysanne), à flanc de coteau (Torgny) ou même dans la plaine alluviale du Ton (Harnoncourt ou Lamorteau).

Par ses toits de tuiles romaines et son vignoble, Torgny se targue d'évoquer la Provence (5), tandis que Gérardville est un curieux village étagé où les maisons typiquement lorraines ne s'étirent pas le long d'une rue unique, mais se disposent autour de plusieurs places et placettes arborées.

Bref, le relief souvent vigoureux, la densité forestière, l'abbaye d'Orval, voire chaque village, sont autant d'éléments à faire valoir pour attirer et retenir les villégiateurs, sans compter qu'au-delà de la frontière, les villages sont tout aussi pittoresques et riches en maisons anciennes (Montmédy) voire en monuments remarquables (église gothique d'Avioth, récemment restaurée).

Là encore, un peu moins de 10 % des secondes résidences du Sud-Luxembourg sont d'ores et déjà installées.

On peut dès maintenant se rendre compte des nombreux atouts touristiques offerts par la Lorraine belge tant du point de vue du cadre naturel que du milieu historique et humain. En outre, la région n'étant pas très vaste, quel que soit le lieu de résidence choisi, on est peu éloigné des autres sites touristiques régionaux. Les buts d'excursions ne manquent pas. Cependant cette région commence à peine à prendre conscience de cette richesse potentielle, exception faite, bien sûr, des deux compartiments (L 1 et A-L) déjà assez orientés vers le tourisme. En effet, sa situation nationale assez excentrique est depuis peu à la portée de tous par suite du développement toujours plus grand du parc automobile, du prolongement de la période des congés et de la réduction de l'espace-temps grâce notamment à la modernisation de l'infrastructure routière (N.4) et la construction de l'autoroute E.40.

Il serait aussi possible de développer des activités de week-end dans un contexte international lorrain et de faire du Sud-Luxembourg une zone de repos pour la vaste région industrielle française voisine.

Dans ce but, le projet de plan de secteur suggérerait même la création à Longwy, Thionville, Metz et Briey, de bureaux de prospection pour les

(5) Les cartes climatiques montrent que, effectivement, il s'agit d'une petite zone plus chaude que tout le reste du sud-est du pays.

amateurs de secondes résidences, ce en accord éventuellement avec des agences immobilières existantes intéressées par cette activité. Le cadre naturel offre en outre de nombreuses ressources pour l'implantation de campings-caravanings très en vogue actuellement dans des milieux très divers.

Avec son capital archéologique et historique remarquable, particulièrement pour la période gallo-romaine, un tourisme plus « culturel », s'adressant à des groupes de jeunes, devrait aussi y être développé. Il faudrait donc créer les équipements nécessaires et peut-être aussi mieux tirer parti pendant les périodes de vacances des grandes capacités d'hébergement que représentent les nombreux internats tant de Virton que d'Arlon.

B. — L'ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE.

L'arrondissement de Bastogne s'étend entièrement dans la partie ardennaise du pays. Le paysage y présente néanmoins des variantes, soit que l'on se trouve sur les plateaux des Tailles ou de Bastogne, soit, au contraire, aux rebords de ces plateaux, fortement entaillés par de nombreux cours d'eau moyens et petits appartenant au bassin de l'Ourthe au nord-ouest, à celui de la Sûre au sud.

1. *Le Nord* : A 3. — Géologiquement, cette région est assez complexe : le sud du compartiment constitue une zone en synclinal perché de quartzites et de quartzophyllades, appartenant au plateau des Tailles, tandis que la présence de phyllades et de schistes plus tendres explique la dépression qui s'allonge de Vielsalm à Lierneux.

Le cours surimposé de la Salm et les nombreux affluents de cette rivière déterminent un relief très accidenté qui présente des aspects variés : les vallées larges ou encaissées, aux versants généralement boisés, s'opposent aux lambeaux des hauts-plateaux fangeux parfois, plus souvent envahis par les épicéas. Ajoutons que, dans cette région, l'activité agricole engendre un paysage herbager, typique de l'Ardenne du nord-est.

Etant situé à relativement faible distance de l'agglomération verviétoise et de la métropole liégeoise, ce compartiment détient 18 % des secondes résidences de l'arrondissement. Vielsalm cherche à développer le tourisme et a conçu dans ce but un plan général d'aménagement, qui prévoit notamment la création d'un plan d'eau autour duquel s'installeraient les différents équipements touristiques.

2. *Le plateau des Tailles* : A 4. — Constitué également de cinq communes (Beho, Bovigny, Mont-le-Ban, Bihain, Les Tailles), ce compartiment appartient entièrement au plateau d'interfluve Ourthe-Salm. Du fait de l'altitude élevée du Plateau des Tailles, qui culmine à 652 mètres, ses rebords sont entaillés par des vallées aux versants boisés, tandis que les hautes surfaces à relief calme constituent par excellence le domaine des tapis spongieux de

sphaignes et de marais tourbeux. L'enneigement y est long et fréquent l'hiver.

Facilement accessible au départ de la région industrielle liégeoise par la Nationale 15, doublée à plus ou moins brève échéance par l'E. 9, ce compartiment s'adresse tant aux amateurs de calme et de solitude que, moyennant équipement, à la clientèle attirée par les sports d'hiver. Une piste de ski est d'ailleurs en voie d'achèvement à la Baraque Fraiture.

Sa position sur l'axe principal fréquenté tant par les Liégeois que par les Limbourgeois confère aussi à ce compartiment un rôle de tourisme de passage, ce qui postule des équipements conçus pour recevoir des visites brèves mais nombreuses lorsque s'arrêtent les autocars.

3. *L'Ourthe orientale* : A 5. — La vallée de l'Ourthe orientale, fortement encaissée entre le plateau des Tailles et celui de Bastogne, a donné lieu à l'implantation de nombreuses secondes résidences (40 % de celles de l'arrondissement de Bastogne).

Houffalize constitue le pôle touristique de ce compartiment, traversé en son centre du nord au sud par la Nationale 15 et à l'est par la voie ferrée Liège-Gouvy (Limerlé)-Bastogne.

Les nombreux affluents de l'Ourthe, dévalant des plateaux voisins, isolent des zones au relief très calme et permettent l'installation d'équipements touristiques divers, soit dans les plaines alluviales, soit sur les plateaux, les versants abrupts des vallées restant abandonnés à la forêt. A l'extrémité occidentale de ce compartiment, l'ADEPS (6) réalise actuellement un complexe nautique centré sur le barrage de Nisramont et depuis très longtemps le point de vue du Hérou attire chaque année de très nombreux visiteurs.

4. *Le plateau de Bastogne* : A 19. — Ce plateau, qui n'est autre que l'axe de bombement de l'anticlinal ardennais, constitue la ligne de partage des eaux du bassin de l'Ourthe et du bassin de la Moselle, ou encore des bassins mosan et rhénan. Cependant, son altitude oscille généralement entre 500 et 550 mètres, soit une altitude nettement plus faible que celle du plateau des Tailles. Ceci permet un développement des cultures qui s'oppose à celui des herbages observé dans le nord de cet arrondissement.

Le relief, très calme sur le sommet, s'accroît à la périphérie du plateau festonné par de nombreuses petites vallées aux versants boisés.

Ce compartiment est d'accès relativement aisé, puisqu'il est traversé d'une part par la ligne de chemin de fer Libramont-Gouvy, reliant la ligne Luxembourg-Bruxelles à la ligne Luxembourg-Liège, et d'autre part par les Nationales 4 et 15. Il présente un grand intérêt pour l'implantation de

(6) ADEPS : Administration de l'Éducation physique, des Sports et Vie en Plein Air, qui est rattachée au Ministère de la Culture française.

secondes résidences. Toutefois les régions voisines, plus pittoresques, lui ont, jusqu'à présent, été préférées.

Bastogne peut jouer le rôle d'un pôle attractif pour les personnes ne désirant pas trop s'écarter d'un centre urbain. Cette ville attire chaque année de nombreux étrangers curieux de connaître ce haut lieu de la dernière guerre. Toute une série d'équipements pourraient y être créés, et procurer ainsi des emplois assez nombreux.

Les équipements devraient viser à satisfaire à la fois les exigences des touristes de passage et les besoins du tourisme de séjour de toute la région.

5. *Bassin supérieur de l'Ourthe occidentale* : A 18. — Traversé du nord au sud par la vallée supérieure de l'Ourthe occidentale, dont l'encaissement s'accroît vers le nord, ce compartiment est limité au sud par la croupe d'interfluve entre Ourthe et Semois, à l'ouest par la ligne de crête séparant les bassins de la Lhomme et de l'Ourthe. Au sud-est, une bande boisée le sépare du plateau de Bastogne et du bassin de la Sûre. Le nord-ouest se rattache à la forêt de Saint-Hubert et compte plusieurs tourbières.

Essentiellement rural, ce compartiment présente toutefois des atouts touristiques : il est d'accès aisé au départ de la Nationale 4 par la route reliant la Barrière Hinck à Libramont et qui le traverse ainsi du nord-est au sud-ouest. Il possède en outre de nombreux cours d'eau aux berges facilement aménageables, dont notamment les abords des étangs de Freux. Il constitue un séjour très reposant pour les amateurs de calme et de verdure : bois, cultures et herbages s'y succèdent. Cependant, il a été très peu touché par le tourisme de séjour ou de week-end de par son éloignement des régions peuplées. Etant donné les projets de développement industriel du plateau de Libramont-Bertrix, ce compartiment est particulièrement bien situé pour l'implantation de maisons de week-end et pour le développement d'activités culturelles ou sportives hebdomadaires.

6. *Bassin de la Sûre* : A 20. — Bien que très pittoresque grâce à l'encaissement rapide de la Sûre et de ses affluents au départ du plateau de Bastogne, ce compartiment est encore très peu touché par le tourisme de séjour et même de passage. Les vallées très encaissées cisèlent très fortement le plateau généralement couvert de cultures, tandis que la forêt envahit les versants et même de plus en plus les fonds de vallées.

La Nationale 4 le traverse du nord au sud et devrait contribuer au développement touristique de cette petite région où subsiste plus d'un village typiquement ardennais, mais où apparaissent des nuances particulières des plus intéressantes. Les maisons chaulées ou crépies y sont plus fréquentes et donnent aux villages des allures plus « méridionales ».

L'arrondissement de Bastogne, particulièrement concerné par l'exode rural, jouit de diversités naturelles qui sont susceptibles de satisfaire les

goûts des villégiateurs, quelle que soit l'époque de l'année. Les maisons délaissées par les émigrants pourraient faire l'objet de transformations internes, améliorant notamment le confort, qui les rendraient alors très attrayantes pour les seconds résidents. Dès à présent on constate le rôle joué par la proximité ou l'éloignement de la métropole liégeoise d'une part, des voies d'accès rapides d'autre part. En effet, les trois quarts des secondes résidences ou maisons de week-end se situent dans la moitié septentrionale de l'arrondissement (les compartiments du nord, du plateau des Tailles et de l'Ourthe orientale). Par contre, dans le sud et le sud-est, tout aussi pittoresques cependant, le rythme actuel de construction de secondes résidences est trois à quatre fois moindre. Pour éviter une trop grande dispersion des secondes résidences, il serait souhaitable, ici comme ailleurs, de favoriser la constitution de villages de vacances. Cela faciliterait notablement l'installation de l'équipement sanitaire des logements et permettrait une meilleure rentabilisation des capitaux engagés dans les activités de loisirs.

C. — L'ARRONDISSEMENT DE MARCHE.

Dans cet arrondissement, les compartiments touristiques reflètent les trois régions géographiques qui le constituent : le Condroz, la Famenne et l'Ardenne. Immédiatement apparaissent donc les diversités naturelles et humaines propres à chacune de ces trois entités.

1. *Condroz* : C. — L'extrémité nord-est de la province de Luxembourg compte quatre communes (Bende, Borlon, Septon, Tohogne) situées en Condroz.

Bordé au nord par le Néblon et au sud par l'Ourthe, ce compartiment encore fort agricole à l'est, plus boisé à l'ouest et dans la vallée du Néblon, commence à être connu des touristes et seconds résidents. Il est facilement accessible par route, au départ de Huy ou de Liège, de même que par chemin de fer (ligne de l'Ourthe). Les villages comptent l'une ou l'autre grosse ferme typique du Condroz.

Ces quatre communes ne peuvent constituer à elles seules un compartiment. Il convient de leur associer les communes liégeoises de Clavier, Ocquier, Ouffet et Warzée qui présentent des caractéristiques géographiques fort semblables.

2. *Famenne*. — a) *Ourthe calcaire* : F 1. — De My à Durbuy, l'Ourthe traverse une région calcaire : les versants de la vallée sont abrupts et dénudés, les affluents sont rares mais facilitent l'accès aux plateaux ardennais ou condrusien tout proches. Les botanistes seront attirés par une flore calcicole très typique.

Très proche de la région industrielle liégeoise et traversé par la voie ferrée Liège-Marloie, ce compartiment est depuis longtemps fréquenté par

les campeurs et pêcheurs, qui n'ont pas manqué d'y construire des pavillons rudimentaires, baptisés « maisons de week-end ». Trop souvent cette partie très pittoresque de la vallée de l'Ourthe est encombrée par l'enchevêtrement de ces bâtiments, dont la plupart sont de mauvais goût. Près d'un tiers des secondes résidences de l'arrondissement de Marche s'y sont installées.

Barvaux, Bomal, Durbuy et Vieuxville (7) révèlent par leurs commerces le rôle très important joué par les touristes : magasins de souvenirs, d'articles pour pêcheurs, fritures, sans oublier les hôtels et restaurants de qualité, situés dans un cadre agréable.

Etant donné sa proximité de Durbuy, nous avons associé à ce compartiment la commune de Grandhan, où cependant les caractéristiques de la vallée de l'Ourthe sont semblables à celles du compartiment F 2.

La clientèle traditionnelle de ce compartiment suggère d'y développer essentiellement les équipements nécessaires à un tourisme social.

b) *Ourthe schisteuse* : F 2 (et passage de la bande à calcaire au centre). — La vallée de l'Ourthe, en amont de Durbuy et en aval de Hotton, se déploie dans les schistes tendres de la Famenne. La vallée principale, comme celles de la Marchette et de l'Eau d'Heure, est à peine marquée; très humide, cette région est couverte d'herbages. Facilement accessible au départ de la N 35, cette région compte de nombreux terrains de camping et de secondes résidences, qui justifient le développement des équipements destinés à satisfaire les besoins d'un tourisme social.

Le centre de ce compartiment est traversé par la bande calcaire située entre la Famenne et l'Ardenne. Aussi l'aspect y est-il tout différent de la partie occidentale : ici apparaissent les « tiennes », qui confèrent au paysage un aspect particulièrement attrayant et original, presque « vosgien ». Les phénomènes karstiques se manifestent notamment à Hotton, avec les grottes dénommées « Grottes des Milles et une nuits », découvertes en 1958. But d'excursions, elles nécessitent des équipements susceptibles de répondre aux exigences de visiteurs nombreux mais souvent pressés.

Enfin, le sud-est du compartiment appartient à l'Ardenne : en amont de Hotton, la vallée de l'Ourthe se rétrécit et le plateau est fortement entamé par les nombreux petits affluents. Les versants de vallées sont presque toujours boisés.

c) *Région de Marche* : F 3. — Aye, Marche et Waha (qui possède une remarquable église romane du XI^e siècle), situées au contact de l'Ardenne et de la Famenne, offrent des sites variés et agréables. Carrefour des voies venant de Liège, Bruxelles et Arlon, cette agglomération est rapidement accessible de partout. Les abords de ces axes ont donné lieu à l'implantation de restaurants, bars, dancings, de style « Far-West », l'un d'entre eux se

(7) Cette commune de la province de Liège constitue une enclave entre My et Bomal.

situé même au sommet d'une tour. Cette région convient à des touristes désireux de ne pas s'écarter d'un centre ou encore à ceux qui souhaitent excursionner soit en voiture, en cars ou même à pied.

d) *Région de Rochefort-Jemelle* : F 4. — De Marche à Rochefort se succèdent Hargimont, On et Jemelle, où l'habitat s'étire dans la vallée de la Wamme, au pied du bourrelet calcaire qui a vu s'ouvrir de nombreuses carrières, et les villages s'accrochent en partie aux premiers contreforts de l'Ardenne. Au nord de cet axe, s'étend le plateau agricole du Gerny et, au-delà, la Famenne schisteuse, plus boisée.

Rochefort constitue le pôle touristique de cette région et convient également comme lieu de séjour (hôtels, restaurants) et point de départ pour plusieurs excursions à travers toute la région, tant vers l'Ardenne que vers la Famenne ou même le Condroz. En outre, au départ de la gare de Jemelle (jonction des lignes 43 et 162) sont régulièrement organisés des circuits en autocar.

e) *Compartiment de transition Famenne-Condroz* : F-C. — Au nord des deux compartiments précédents, quatre communes établissent une zone de transition entre le Condroz et la Famenne (Buissonville, Serinchamps, Hogne et Waillet); cependant, elles sont encore actuellement essentiellement orientées vers la vie rurale. Toutefois, ce petit compartiment est traversé par la N 4 et pourrait donc favoriser l'implantation de maisons de week-end qui pourraient profiter de l'exposition au sud de la retombée méridionale du Condroz. Marche et Rochefort peuvent éventuellement offrir l'une ou l'autre distraction.

f) *Cours supérieur de la Wamme et de la Lhomme* : F-A. — Traversé à l'ouest par la ligne 162 (Bruxelles-Arlon-Luxembourg) et au nord-est par la N 4, ce compartiment très pittoresque présente à la fois les paysages traditionnels du bourrelet calcaire (les « tiennes » ne manquent pas sur la rive gauche de la Lhomme) et ceux de la retombée septentrionale du plateau de Saint-Hubert. Les nombreux affluents issus des fanges de la Forêt de Saint-Hubert — de véritables torrents — ont creusé des vallées aux versants toujours boisés, typiques des rivières ardennaises. Par contre les villages et les terroirs agricoles se situent plutôt en Famenne.

Chaque année, le nombre de secondes résidences ne cesse d'augmenter, car l'éloignement relatif des centres densément peuplés, qui était un handicap, est en voie de disparition grâce à la modernisation des axes routiers (mise à quatre bandes de la N 4). Nassogne notamment envisage la création de tout un complexe touristique et résidentiel.

3. *Ardenne*. — a) *Bassin de l'Aisne* : A 1. — Ce compartiment constitue également une zone de transition entre, d'une part la Famenne calcaire à l'ouest, et d'autre part la Haute-Ardenne, au climat rigoureux, à l'est. Si la vallée de l'Aisne est typiquement ardennaise, par contre, le plateau

d'interfluve Aisne-Ourthe est plus famennien : il est situé à une altitude nettement inférieure à celle du plateau ardennais et est formé en partie de calcaire.

Ce compartiment vient en second lieu par le nombre de secondes résidences qui s'y sont installées (20 % du total de l'arrondissement de Marche). Son accès est en effet aisé à partir de l'agglomération liégeoise par la N 15 et éventuellement par la vallée de l'Ourthe. Cependant, les secondes résidences nettement plus cossues que celles de la vallée principale trahissent le niveau de vie élevé de leurs propriétaires. Les équipements à créer ici doivent donc être judicieusement choisis et s'adresser à une clientèle souvent intellectuelle et toujours habituée à un certain luxe.

b) *Haute-Ardenne* : A 2. — Ligne de crête entre les bassins de l'Amblève, de l'Ourthe orientale et de l'Ourthe, ce lambeau de plateau d'altitude supérieure à 500 mètres voit ses bords très fortement ciselés par d'abondants petits cours d'eau, tandis que les sommets sont couverts de fagnes, végétation de sphaigne et de mousse très typique. Souvent enneigée en hiver, cette région a l'avantage d'être peu éloignée de la région industrielle liégeoise et se rattache à l'est aux compartiments du plateau des Tailles et de la vallée de la Salm. Son climat rude a jusqu'à présent rebuté les seconds résidents, mais il pourrait être mis à profit pour le développement des sports d'hiver.

c) *L'Ourthe ardennaise* : A 6. — De Bertogne à Marcourt, en passant par La Roche, et de Nadrin à Beausaint, la vallée très encaissée et non moins sinueuse de l'Ourthe, aux versants fortement découpés par les ruisseaux, est réputée depuis très longtemps pour ses coins pittoresques.

Exception faite de La Roche, les villages se situent sur le plateau, où ils sont isolés les uns des autres par des bandes boisées. Jusqu'à présent les seconds résidents, au contraire, ont occupé les berges de l'Ourthe et, ici aussi, un certain nombre de pavillons devraient être démolis et réinstallés de préférence sur le plateau pour ne pas détériorer le site de la vallée. En aval de La Roche, la vallée principale s'élargit quelque peu pour rejoindre la région de Hotton. L'équipement hôtelier et gastronomique de La Roche est très bon et permet d'y conseiller un séjour prolongé.

d) *Entre-Ourthe-et-Wamme* : A 7. — Quatre communes, Rendeux, Halleux, Hodister et Roy, offrent une zone de transition entre l'Ourthe ardennaise, dont Rendeux peut faire partie, la Wamme et le plateau de Saint-Hubert. Elles présentent les caractères des bas plateaux d'interfluve, où les villages de clairière se sont installés, tandis que les rebords sont fortement découpés par les ruisseaux affluents des rivières toutes proches. Un certain nombre de secondes résidences s'y sont implantées et les communes souhaitent réserver des terrains destinés à l'implantation de villages de vacances afin de favoriser un tourisme de séjour.

e) *Région de Champlon* : A 8. — Se rattachant à l'importante zone forestière qui borde l'Ardenne au nord, ce compartiment est traversé au sud par l'Ourthe occidentale, qui polarise les secondes résidences d'Erneuville et Tenneville. L'autre rive, située sur le territoire très vaste de Flamierge, remplit la même fonction. C'est pourquoi nous reprenons cette commune dans ce compartiment, bien qu'une partie de son territoire appartienne au plateau de Bastogne. D'accès très aisé, puisque traversé par la N 4, ce compartiment offre des paysages variés de forêts, de fagnes, voire de cultures et compte plusieurs villages ou hameaux où il serait possible de restaurer des maisons vides pour les estivants, voire pour y développer un tourisme de week-end pendant la période de chasse notamment.

Ici encore, le développement des moyens rapides de communications devrait favoriser un tourisme permanent. Les diversités naturelles du secteur, tant physiques qu'humaines, permettent de satisfaire des goûts très différents chez les touristes.

Si les compartiments les plus proches de Liège sont peu à peu envahis par les pavillons de week-end, les autres, aux aspects très variés, sont encore à peu près vides de cet équipement ou encore la qualité fait place à la quantité.

Il faudrait aussi renforcer les tendances actuelles à la constitution de villages de vacances pour éviter une dispersion inesthétique dans la nature, tout en favorisant la tâche des pouvoirs publics et la rentabilisation des équipements culturels ou de loisirs à développer.

En ce qui concerne l'équipement hôtelier et de restauration, il est, à quelques exceptions près, encore d'un niveau absolument trop bas et insuffisant.

II. — COMPARTIMENTS TOURISTIQUES EN FAMENNE ET ARDENNE NAMUROISE ET DANS L'ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU

A. — FAMENNE.

1. *Lesse inférieure* : F 5. — Chevauchant le Condroz et la Famenne, ce compartiment est situé à l'entrée de ce que le public appelle communément « Les Ardennes ». En effet, Furfooz, Celles et Foy-Notre-Dame sont incontestablement des villages condrusiens par les matériaux utilisés et par l'architecture de la plupart des bâtiments, mais les vallées de la Lesse et de ses affluents évoquent par leurs versants boisés et par leur encaissement les rivières ardennaises. En amont de Houyet apparaît la dépression de la Famenne schisteuse.

Outre ses paysages agrestes, cette région possède un patrimoine architectural très riche, avec notamment les églises de Foy-Notre-Dame et de Celles et le château de Walzin. Furfooz a fait l'objet de l'équipement d'un

parc national. Ce compartiment est accessible du centre du pays par route (Namur-Dinant-Neufchâteau) et par chemin de fer.

Outre Dinant, très proche, la plupart des localités offrent des ressources hôtelières intéressantes. Des descentes de la Lesse en barque sont régulièrement organisées.

Ces caractéristiques très diverses pourraient attirer le développement d'un tourisme de jeunes du type des « Jeunesses scientifiques » tant de passage que de séjour. Les infrastructures d'accueil devraient donc tenir compte des désirs d'une clientèle aussi particulière.

2. *La Lesse moyenne* : F 6. — Avec ce compartiment nous abordons à nouveau la Famenne schisteuse et même, dans le sud, le bourrelet calcaire pré-ardennais avec notamment les grottes de Han. Dans le sud, les « tiennes » confèrent au paysage une note originale, tandis que le centre et le nord de ce compartiment font partie de la dépression famennienne, parcourue par de nombreuses rivières séparées les unes des autres par des croupes d'interfluve à peine marquées.

Outre le château de Lavaux-Sainte-Anne — siège d'un intéressant musée de la chasse — et les grottes de Han, il ne faut pas oublier le parc national Lesse-Lomme, réputé notamment pour ses richesses géologiques, botaniques et entomologiques.

Cette région est appelée à connaître une expansion du nombre des maisons de vacances ou de week-end, puisqu'elle sera desservie par l'autoroute E 40. Dès à présent, son équipement destiné au tourisme de passage (notamment en autocar) est d'un bon niveau. L'intérêt scientifique de la région peut aussi favoriser le développement d'un tourisme de jeunes.

3. *Entre-Lesse-et-Meuse* : F 7. — Ce plateau, traversé par la route Dinant-Bouillon, est couvert de cultures, mais ses rebords sont fortement incisés par les affluents de la Meuse et de la Lesse dont les versants sont boisés. Les secondes résidences ont tendance à s'installer en bordure du plateau pour dominer le paysage vers la vallée de la Meuse. Ce compartiment semble voué surtout au tourisme de séjour pour les amateurs de calme, de repos et de verdure. Peut-être pourrait-on y envisager la constitution de villages de vacances plus particulièrement destinés aux pensionnés. La proximité de Dinant offre la possibilité de l'une ou l'autre distraction.

4. *Région de Beauraing* : F 8. — Le nord de ce compartiment appartient totalement à la Famenne schisteuse, où le paysage calme de la dépression est seulement interrompu par l'un ou l'autre massif boisé. Dans les communes du sud, les villages occupent un site famennien, mais les domaines boisés se rattachent à la bande forestière qui borde l'Ardenne au nord-ouest.

Cette région est accessible à la fois par chemin de fer (la ligne Athus-Meuse la traverse du nord au sud) et par route. A ce dernier point de vue, elle offre l'avantage d'être traversée d'ouest en est par la route Mons-

Philippeville-Givet-Recogne. De ce fait, les syndicats d'initiative de cette région devraient éventuellement envisager de faire de la publicité en région hennuyère.

Beauraing est un lieu de pèlerinage célèbre et attire même des étrangers, ce qui a contribué au développement hôtelier de ce compartiment par ailleurs fort dépourvu en équipements touristiques et fortement tourné vers l'agriculture.

5. *Zone de contact Ardenne-Famenne* : F 9. — Le nord de l'arrondissement de Neufchâteau est caractérisé par une série de communes dont les territoires s'allongent du nord au sud. Au nord se situent les villages et les champs tandis qu'au sud le territoire communal appartient au domaine boisé de la bande forestière nord-ardennaise. Le réseau hydrographique diffère également suivant la partie de la commune envisagée : vallée très large, à peine encaissée en Famenne; entaille profonde dans le plateau au sud.

Ces caractéristiques physiques et humaines permettent de choisir divers sites pour implanter les équipements destinés au tourisme et aux loisirs.

Région de passage, ce compartiment présente l'un ou l'autre restaurant réputé. L'apparition progressive des secondes résidences laisse prévoir la nécessité d'y créer à plus ou moins brève échéance des équipements permettant d'occuper les soirées ou les jours pluvieux.

B. — L'ARDENNE.

1. *Région de Saint-Hubert* : A 9. — Le plateau de Saint-Hubert se caractérise par une altitude moyenne un peu supérieure à 500 mètres. Si, de Bras à Saint-Hubert, la zone agricole est pratiquement continue, Smuid, Hatrival, Arville, Mirwart et Awennes par contre constituent des villages-clairières fort attrayants au sein de l'aurole boisée qui encercle le plateau.

Les rivières appartiennent soit au bassin de la Lesse, soit à celui de l'Ourthe et elles s'encaissent progressivement au fur et à mesure qu'elles s'éloignent du plateau.

Situé à un carrefour routier, Saint-Hubert constitue un lieu de séjour de choix pour les amateurs de randonnées pédestres ou motorisées. Le Fourneau Saint-Michel, restauré en 1959 et en expansion constante depuis lors, attire chaque année plusieurs milliers de visiteurs, d'autant plus qu'il est le siège d'un musée de la maison rurale wallonne en plein développement. En outre, ce compartiment est longé à l'ouest par la ligne internationale Bruxelles-Luxembourg. Depuis toujours il fait l'objet d'un tourisme de passage très important (8).

(8) En ce qui concerne Saint-Hubert, il convient de se reporter à l'article de feu José LIÉGEAIS, *La fonction touristique de Saint-Hubert (Ardenne belge)*, dans *Bulletin de la Société géographique de Liège*, 6^e année, décembre 1970, pp. 21-42.

Dans la collection *Wallonie, Art et Histoire*, vient de paraître le livre de P. P. DUPONT, *Saint-Hubert en Ardenne*, où le patrimoine historique est remarquablement décrit (Editions Duculot, Gembloux 1971).

2. *Le bassin de la Haute-Lesse* : A 10. — Au nord du plateau de Libramont, la Haute-Lesse et ses affluents s'enfoncent peu à peu dans des vallées de plus en plus sauvages. Les villages-clairières, typiques de cette partie de l'Ardenne, ont choisi généralement des sites de tête de vallée, tel Redu. Vers le nord, la zone forestière est ininterrompue jusqu'au contact avec la dépression de la Famenne.

Déjà très connue des touristes de passage et des seconds résidents, cette région fait l'objet depuis plusieurs années d'un projet de barrage sur la Lesse dans la région de Daverdisse. Malgré la vive opposition que ce projet suscite, sa réalisation permettrait l'implantation de toute une série d'infrastructures touristiques originales et variées.

3. *Bassin de la Houille* : A 11. — Le massif de la Croix-Scaille est drainé à l'est et au nord par la Houille et ses affluents. Ici encore, les villages sont situés soit sur des croupes d'interfluve, soit dans des amphithéâtres de tête de vallée, chacun constituant une clairière au sein du massif forestier.

A l'écart des grands axes de communication, cette région convient aux amateurs de calme et de vie champêtre; son accès sera très aisé d'ici quelques années grâce à la réalisation de l'autoroute E 40.

4. *Retombée sud-ouest de l'Ardenne* : A 12. — La plupart des communes de ce lambeau de plateau, au nord de la Basse-Semois, s'adonnaient jusqu'à ces dernières années à la culture du tabac. Des séchoirs abandonnés caractérisent encore le paysage. Les villages-clairières sont séparés les uns des autres par les vallées très encaissées des affluents de la Semois : l'altitude du plateau dépasse rarement 400 mètres; le niveau de base, tout proche à vol d'oiseau, se situe à moins de 200 mètres. Le plateau est donc ici très fortement découpé par les ruisseaux dont les versants sont généralement boisés.

La proximité de la Semois et l'absence de bonnes voies de communication expliquent le peu de succès rencontré jusqu'à présent par ce petit terroir, pourtant très agreste.

5. *Vallée de la Basse-Semois* : A 13. — A la suite de l'abandon de la culture du tabac, nombreuses sont les parcelles qui ont été vendues à des touristes. Actuellement les séchoirs, transformés en remises, alternent avec les secondes résidences. Certain fabricant de tabac a même reconverti son atelier en salle de restaurant. Toujours est-il que la Semois namuroise s'oriente résolument vers le tourisme, continuant ainsi la tradition qui existait en amont d'Alle. Toutefois cette partie de la vallée de la Semois est moins sauvage; la dénivellation entre le plateau et la vallée est plus faible qu'à l'amont, la plaine alluviale elle-même s'élargit, permettant un aménagement continu des berges.

Nous avons assimilé à ce compartiment le plateau situé au sud de la Semois, où les villages de Sugny, Bagimont et Pussemange vivent repliés

sur eux-mêmes, complètement entourés de bois et orientés vers les villages français voisins. Ce plateau constitue une réserve pour l'installation de secondes résidences, d'hôtels ou de pensions pour les touristes cherchant avant tout calme et repos.

6. *La Semois ardennaise, d'Herbeumont à Rochehaut* : A 14. — A la sortie du Sud-Luxembourg, la Semois quitte les terrains tendres du Secondaire pour pénétrer résolument dans le massif schisteux Rhénan, qu'elle a profondément incisé. Les rives concaves des méandres encaissés sont abrupts et laissent souvent apparaître la roche nue. Les rives convexes en pente douce ont servi parfois à l'implantation d'habitations et de cultures, mais très souvent elles sont également boisées, car elles isolent des éperons rocheux tels le Tombeau du Géant ou la butte qui domine le village de Frahan.

Bouillon constitue le « centre urbain » de cette région. Le château et son musée ducal et le site même de la ville, l'équipement hôtelier et l'aménagement de trois terrains de camping favorisent à la fois le tourisme de passage et celui de séjour. Toutefois, si la ville est très animée les dimanches d'hiver, grâce aux nombreux Français qui en font le but de leurs pérégrinations dominicales, c'est surtout pendant les mois d'été qu'une partie de la population est occupée par les structures d'accueil du tourisme, mais dès le mois d'octobre elle est partiellement contrainte au chômage.

Dans les villages du plateau situé au nord de la Semois, nombreuses sont encore les petites fermes typiquement ardennaises. Les terrains de camping se multiplient sur le plateau lui-même aussi bien que dans la vallée. De plus en plus, à l'écart des anciens villages et orientés vers la Semois, apparaissent des châlets de vacances ou de week-end. Jusqu'à présent, Bouillon reste à l'abri de ces créations et continue à jouer uniquement un rôle commercial ou d'hébergement temporaire. Le contournement de la localité a amélioré la circulation à l'intérieur de la ville et favorisé encore le commerce local.

L'infrastructure routière et l'aménagement de sentiers forestiers dans tout ce compartiment permettent de varier à l'infini les promenades et excursions.

7. *Plateau d'interfluve entre la Semois et la Lesse* : A 15, A 16, A 17. — Dans ces trois compartiments, le relief de plateau à peine entamé par l'érosion et le paysage rural sont assez semblables. Chaque village a contribué au défrichement de la forêt et constitue, avec ses champs cultivés et ses herbages, une clairière dans le massif boisé.

Cependant, alors que les compartiments de l'ouest et de l'est semblent baser leur développement sur le tourisme, celui du centre par contre joue la carte industrielle, avec notamment les zonings de Bertrix et de Recogne-Libramont. Il est en effet très bien situé au point de vue accessibilité, tant par route que par fer, voire par air. Cette industrialisation ne peut nuire

au tourisme extérieur, qui, dans cette partie du pays, continuera vraisemblablement à être attiré par les sites de vallées; mais elle favorisera peut-être un tourisme résidentiel de week-end dans les compartiments voisins si la mode d'exode dominical accompagne l'implantation d'industries. Si bien que ce plateau, jusqu'ici traversé par les touristes sans les retenir, peut voir se créer une activité complémentaire, résultant de son industrialisation.

III. — CONCLUSION

Les lignes qui précèdent ont essayé de mettre en évidence les éléments divers susceptibles de favoriser une attraction sur les touristes, villégiateurs et vacanciers, jeunes et vieux, des régions industrielles et urbaines plus ou moins éloignées.

Cependant, jusqu'à présent, à l'une ou l'autre exception près, le Luxembourg belge et ses environs immédiats enregistraient passivement le phénomène touristique. Il conviendrait, pour intensifier l'essor touristique et pour en faire un point de départ du développement économique, d'entreprendre une série d'actions basées sur des études coordonnées.

Chaque compartiment, seul ou avec ses voisins, devrait s'efforcer de s'équiper et de se faire connaître dans les régions densément peuplées, en évitant toutefois une concurrence coûteuse et inutile dans la course à l'équipement. Au contraire, il faudrait profiter des diversités régionales physiques et humaines pour personnaliser le développement économique basé en partie sur le tourisme et s'efforcer précisément d'orienter les équipements vers une spécialisation basée sur les caractéristiques évoquées ci-dessus.

Tantôt le tourisme de passage peut dominer et postuler un type d'établissement bien déterminé, tantôt le séjour de seconde résidence ou de vacances devrait l'emporter soit pour des touristes aimant l'animation, notamment dans les compartiments traversés par les vallées principales, soit pour des touristes à la recherche du calme et d'un certain isolement au sein de villages-clairières à l'écart des grands axes.

NOMBRE DE SECONDES RESIDENCES CONSTRUITES OU AFFECTEES COMME TELLES
(dans les Secteurs étudiés par le GADSNL)

	Avant 1960		De 1960 à 1964		De 1965 à 1967		Total		Rythme annuel			% par compartiment
	Total	Isolées	Total	Isolées	Total	Isolées	Total	Isolées	Avant 1960	60/64	65/67	
C	20	7	71	38	50	19	141	64	1,3	14,2	16,7	5,4
F 1	247	65	171	85	177	93	595	243	16,4	34,2	59,0	22,8
1/2 F 2	39	7	38	23	25	12	102	42	2,6	7,6	8,3	3,9
F 3	7	6	8	6	3	1	18	13	0,5	1,6	1,0	0,7
1/2 F 4	4	4	10	4	4	2	18	10	0,3	2,0	1,3	0,7
F-A	44	14	24	14	44	30	112	58	2,9	4,8	14,7	4,4
Total F	341	96	251	132	253	138	845	366	22,7	50,2	84,3	32,5
A 1	212	58	150	32	49	20	411	110	14,1	30,0	16,3	15,8
A 2	29	16	30	9	37	19	96	44	1,9	6,0	12,3	3,7
A 3	9	6	9	4	20	10	38	20	0,6	1,8	6,7	1,5
A 4	6	3	27	13	23	10	56	26	0,4	5,4	7,7	2,1
A 5	19	11	46	16	55	26	120	53	1,3	9,2	18,3	4,6
A 6	42	21	103	53	74	35	219	109	2,8	20,6	24,7	8,4
A 7	33	20	73	24	35	17	141	61	2,2	14,6	11,7	5,4
A 8	6	4	21	6	12	4	39	14	0,4	4,2	4,0	1,5
1/3 A 18	2	2	6	3	6	4	14	9	0,1	1,2	2,0	0,5
A 19	2	0	0	0	4	3	6	3	0,1	0	1,3	0,2
A 20	7	3	5	3	10	5	22	11	0,5	1,0	3,3	0,8
Total A	367	144	470	163	325	153	1162	460	24,5	94,0	108,3	44,5
L 1	109	61	74	45	82	41	265	147	7,3	14,8	27,3	10,2
L 2	14	3	7	3	20	7	41	13	0,9	1,4	6,7	1,6
L 3	0	0	2	1	4	1	6	2	0	0,4	1,3	0,2
L 4	1	0	0	0	4	3	5	3	0,1	0	1,3	0,2
L 5	8	7	0	0	1	1	9	8	0,5	0	0,3	0,3
L 6	2	0	3	0	1	1	9	8	0,1	0,6	0,3	0,3
L 7	16	2	10	0	12	1	38	3	1,1	2,0	4,0	1,5
A-L	29	7	34	18	24	8	87	33	1,9	6,8	8,0	3,3
Total L	179	80	130	67	147	62	456	209	11,9	26,0	49,0	17,6
Total	907	327	922	400	775	372	2604	1099	60,5	184,4	258,3	100,0

COMPARTIMENTS TOURISTIQUES

105

ANNEXE II

Liste des communes constituant chaque compartiment touristique.

Condroz

C : Bende, Borlon, Septon, Tohogne.

Famenne

- F-C : Buissonville, Hogne, Serinchamps, Waillet.
 F 1 : Barvaux, Bomal, Durbuy, Grandhan, My, Vieuxville.
 F 2 : Baillonville, Fronville, Hampteau, Hotton, Marenne, Noisieux.
 F 3 : Aye, Marche, Waha.
 F 4 : Hargimont, Humain, Jemelle, On, Rochefort.
 F 5 : Celles, Chevetogne, Ciergnon, Custinne, Foy-Notre-Dame, Furfooz, Hour, Houyet, Mont-Gauthier, Wanlin.
 F 6 : Ave-et-Auffe, Eprave, Han-sur-Lesse, Lavaux-Sainte-Anne, Lessive, Villers-sur-Lesse, Wavreille.
 F 7 : Blaimont, Falmagne, Falmignoul, Feschaux, Finnevaux, Heer, Mesnil-Eglise, Mesnil-Saint-Blaise.
 F 8 : Baronville, Beauraing, Dion, Felenne, Focant, Honnay, Javingue, Martouzin-Neuville, Ponderôme, Wancennes, Wiesmes.
 F 9 : Bure, Chanly, Halma, Lomprez, Resteigne, Sohier, Tellin, Wellin.

Ardenne

- F-A : Ambly, Bande, Forrières, Grune, Grupont, Harsin, Lesterny, Masbourg, Nassogne.
 A 1 : Amonines, Beffe, Erezée, Harre, Heyd, Izier, Mormont, Soy, Villers-Sainte-Gertrude, Wéris.
 A 2 : Bra, Dochamps, Grandménil, Malempré, Odeigne, Samrée, Vaux-Chavanne.
 A 3 : Arbrefontaine, Grand-Halleux, Lierneux, Petit-Thier, Vielsalm.
 A 4 : Beho, Bihain, Bovigny, Montleban, Tailles.
 A 5 : Cherain, Houffalize, Limerlé, Mabompré, Mont, Nadrin, Tavigny, Wibrin.
 A 6 : Beausaint, Bertogne, Hives, La Roche, Marcourt, Ortho.
 A 7 : Halleux, Hodister, Rendeux, Roy.
 A 8 : Champlon, Erneuville, Flamierge, Tenneville.
 A 9 : Arville, Awenne, Bras, Hatrival, Mirwart, Saint-Hubert, Smuid, Vesqueville.
 A 10 : Anloy, Daverdisse, Libin, Maissin, Porcheresse, Redu, Transinne, Villance.
 A 11 : Bièvre, Bourseigne-Neuve, Bourseigne-Vieille, Froidfontaine, Gedinne, Gembes, Graide, Haut-Fays, Louette-Saint-Denis, Louette-Saint-Pierre, Malvoisin, Patignies, Rienne, Sart-Custinne, Vencimont, Vonêche, Willerzie.
 A 12 : Houdrémont, Monceau-en-Ardenne, Nafraiture, Oizy, Orchimont.
 A 13 : Alle, Bohan, Sugny, Vresse.
 A 14 : Auby-sur-Semois, Bouillon, Corbion, Cugnon, Dohan, Herbeumont, Les Hayons, Noirefontaine, Poupehan, Rochehaut, Sensenruth, Ucimont.
 A 15 : Bellevaux, Carlsbourg, Framont, Naomé, Nollevaux, Opont, Paliseul, Vivy.
 A 16 : Bertrix, Fays-les-Veneurs, Jehonville, Libramont, Ochamps, Offagne, Orgeo, Recogne, Saint-Médard, Saint-Pierre.
 A 17 : Assenois, Ebly, Grandvoir, Grapfontaine, Hamipré, Légglise, Longlier, Neuf-château, Straimont, Tournay.
 A 18 : Amberloup, Freux, Lavacherie, Moircy, Remagne, Sainte-Marie, Tillet.
 A 19 : Bastogne, Longchamps, Longvilly, Noville, Sibret, Wardin.
 A 20 : Fauvillers, Hollange, Hompré, Tintange, Vaux-sur-Sûre, Villers-la-Bonne-Eau.
 A-L : Anlier, Attert, Habay-la-Neuve, Habay-la-Vieille, Houdémont, Martelange, Mellier, Nobressart, Nothomb, Rulles.

Lorraine

- L 1 : Chassepierre, Chiny, Florenville, Fontenoille, Izel, Lacuisine, Muno, Sainte-Cécile.
 - L 2 : Bellefontaine, Buzenol, Chantemelle, Etalle, Jamoigne, Les Bulles, Rossignol, Sainte-Marie, Saint-Vincent, Suxy, Termes, Tintigny, Vance, Villers-sur-Semois.
 - L 3 : Arlon, Autelbas, Bonnert, Guirsch, Hachy, Heinsch, Hondelange, Thiaumont, Toernich, Tontelange, Wolkrange.
 - L 4 : Athus, Aubange, Halanzy, Messancy, Musson, Selange.
 - L 5 : Châtillon, Habergy, Meix-le-Tige, Mussy-la-Ville, Rachecourt, Saint-Léger.
 - L 6 : Bleid, Ethe, Latour, Ruelle, Saint-Mard, Virton.
 - L 7 : Dampicourt, Gérouville, Harnoncourt, Lamorteau, Meix-devant-Virton, Robelmont, Sommethonne, Torgny, Villers-devant-Orval, Villers-la-Loue.
-

